

Année académique : 2023-2024

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Bachelor Communication visuelle
<b>Titre du module</b>	<b>Tutorat technique et théorique 5</b>
<b>Type de module</b>	Module commun aux orientations Communication visuelle et Illustration
<b>Code</b>	25TTT
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	6 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 5
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Avoir validé l'ensemble des modules Communication Visuelle et Illustration des semestres 1 à 4
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p><b>Préparation et tutorat mémoire</b> : acquérir les outils intellectuels nécessaires à la réalisation d'un travail de « bachelor thesis » (savoir définir un sujet, problématiser son travail, effectuer une recherche bibliographique et iconographique fructueuse, analyser, synthétiser, etc.).</p> <p><b>Réalités professionnelles</b> : comprendre les mécanismes de gestion d'un projet et les droits permettant l'établissement de devis ou la négociation de contrats. Savoir établir une offre détaillée.</p>
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p><b>Préparation et tutorat mémoire</b> : rencontres, exercices, discussions permettant de définir le sujet du travail théorique servant de base au projet de travail pratique. Le sujet doit être validé par deux enseignant-e-x intervenant dans le cadre du Bachelor.</p> <p><b>Réalités professionnelles</b> : étude des éléments constituant la gestion administrative dans le domaine de la communication visuelle, notamment : la définition du taux horaire, le calcul des honoraires, les éléments contractuels et le déroulement des projets. Ces apprentissages donnent une vision d'ensemble de la gestion administrative qui incombe à un-e-x travailleur-euse-x indépendant-e-x.</p>
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	<p>Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction des enseignant-e-x-s concerné-e-s dans un délai fixé dans le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par la responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués.</p> <p>L'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>Répétition : Si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.</p>
<b>Enseignant-e-x-s</b>	Florence Marguerat, Karen Gliozzo Schmutz
<b>Responsable du module</b>	Dimitri Broquard, responsable de la filière Communication visuelle de la HEAD – Genève
<b>Descriptif validé le</b>	30.06.2023
<b>Par</b>	Aurélien Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement de la HEAD – Genève

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.